



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du mardi 04 Octobre 2022 (par voie électronique)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT, Jean-Pierre HERMEL

INFORMATIONS

PORT DU BRASSARD PAR L'EDUCATEUR (RICE) :

Mis en place sur la fin de saison 2221/2022, sur proposition de la C.R. du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football et de la C.R. P.M.S. (Prévention, Médiation, Sécurité), le port d'un brassard par l'Eduteur (rice) principal € responsable technique de l'Equipe est reconduit pour cette saison 2022/2023.

Merci de bien respecter cette consigne.

A NOTER POUR LES CLUBS DE N3

- Les clubs du championnat N3 sont invités à remplir une feuille de recette informatisée (entrées payantes ou non) et de la transmettre rapidement à la Ligue.
- L'échange de fiche de liaison est indispensable. Celle-ci est à remettre au délégué dès son arrivée.
- Obligation est faite aux clubs d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement provenant de la Fédération.
- Habillage des stades : les habillages pour les rencontres de N3 (drapeaux et bâches) doivent être effectués pour chaque match de championnat.

RAPPEL – ARTICLE 31 DES RG DE LA LIGUE

Il y a 3 types d'horaires :

* **l'horaire légal** : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire légal :

- samedi 18h00 en R1
- dimanche 15h00 en R2 et R3

* **l'horaire autorisé** : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

Horaire autorisé :

- dimanche 14h30 ou 15h00 en R1
- dimanche 14h30 en R2 et R3
- dimanche entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau et avec exclusion du R1)
- samedi entre 19h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes en R2 et R3.
- Samedi entre 18h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E5) par pas de 30 minutes en R1.

* **l'horaire négocié** : c'est l'horaire qui a été convenu par deux clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

Période ROUGE :

Cette période dite d'exception se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

Rappel – En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité, avec application des règles équivalentes au forfait.

Les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du club recevant. Le club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue par mail et téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

REPORTS DE MATCHS

Les rencontres suivantes du championnat R2 Seniors sont reportées à une date ultérieure, à savoir :

R2 Poule C:

Match n°20427.1: OI. SAINT GENIS LAVAL / F.C. COTE SAINT ANDRE

R2 Poule E:

Match n° 20558.1 : F.C. LA TOUR SAINT CLAIR / F.C. LYON FOOT

PROGRAMMATION DE MATCH EN RETARD

Au vu du planning des deux clubs, la Commission reprogramme le match n° 20427.1 : OI. SAINT GENIS LAVAL / F.C. COTE SAINT ANDRE, non joué le 18 septembre 2022 et comptant pour le championnat R2 Poule C, au dimanche 09 octobre 2022 à 15h00.

COURRIER DE LA FEDERATION

La Commission prend acte du courrier adressé par la Direction des Compétitions Nationales relatif au doublon entre le 6^{ème} tour de la Coupe de France et la 5^{ème} journée du championnat N3, programmés pour le week-end du 15-16 octobre 2022.

Les clubs de N3 ont été directement destinataires du présent courrier.

COURRIERS DES CLUBS (horaires)

- REGIONAL 1 – Poule B :

- S.A. THIERS (508776)

Suite à l'accord intervenu entre les deux clubs, le lieu du match n° 20171.1 : S.A. THIERS / GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE est inversé.

Il se disputera le samedi 15 octobre 2022 à 18h00 au stade Dubot à Tassin la Demi-Lune.

- OI SALAISE RHODIA (504465)

Tous les matchs de championnat à domicile pour l'équipe SENIORS (1) se dérouleront le samedi soir à 18h00 au stade de la Terre-Rouge à Roussillon.

- REGIONAL 2 – Poule B :

- A.S. EMBLAVEZ VOREY (520149)

Suite à l'accord intervenu entre les deux clubs, le lieu du match n° 20379.1 : A.S. EMBLAVEZ VOREY / ROANNAIS FOOT 42 est inversé.

Il se disputera le samedi 22 octobre 2022 à 19h00 au stade Henry Malleval à Roanne..

- REGIONAL 3 – Poule E :

- A.S. SAINT MARTIN EN HAUT (519579)

Le match n° 20920.1 : A.S. SAINT MARTIN EN HAUT / SEAUVE SP. se disputera le samedi 12 novembre 2022 à 20h00 au stade municipal de Saint Martin en Haut.

- REGIONAL 3 – Poule I :

- Ent. DU RACHAIS (546479)

Le match n° 21172.1 : Ent. DU RACHAIS/ F.C. DU FORON se disputera le samedi 22 octobre 2022 à 19h00 au stade Albert Batteux de Meylan.

Le match n° 21184.1 : Ent. DU RACHAIS/ U.S. LA MOTTE SERVOLEX se disputera le samedi 06 novembre 2022 à 19h00 au stade Albert Batteux de Meylan.

Le match n° 21196.1 : Ent. DU RACHAIS/ F.C. ANNECY (3) se disputera le samedi 26 novembre 2022 à 19h00 au stade Albert Batteux de Meylan.

Yves BEGON,

Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance